



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 01 SEP. 2017  
N° 505612/ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision – SCOT du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (60).

RÉFÉRENCE : Votre lettre du 25 juillet 2017.

ANNEXE : Une.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du président du syndicat mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, les éléments visés à l'article R 121- 2 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du SCOT cité en objet.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que plusieurs servitudes relevant de l'État-défense grèvent le périmètre d'étude. Elles ont été répertoriées en annexe.

De plus, les immeubles militaires suivants sont implantés dans l'aire d'étude :

- Logement de cadres,
  - Logement cité Gambetta IV,
- sur la commune de Nogent-sur-Oise,
- Terrain quai d'Amont,
  - Logement cité Gambetta IV,
  - B.A. 110 Creil,
- sur la commune de Creil.

Enfin, aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce SCOT et désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,  
Le lieutenant-colonel Philippe D'ORGLANDES  
chef de la division appui des formations  
par suppléance

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil  
DIRISI Metz

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE – SCOT du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (60)

COMMUNE	TYPE	INTITULE	TEXTE	GESTIONNAIRE
CREIL	PT1	Centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome)	Décret du 30 mai 1961	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil Base aérienne 110 60100 Creil.
CREIL	PT2	Centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome)	Décret du 30 mai 1961	
CREIL	AR3	Dépôt d'armes et de munitions spéciales (DAMS) – zone d'alerte	Loi du 8 août 1929 Décret du 26 février 1974	
CREIL MONTATAIRE SAINT-VAAST-LES-MELLO	PT2	Faisceau hertzien de Sainte-Geneviève à Creil	Décret du 30 mai 2014	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Latre de Tassigny BP n°30001 57044 METZ cedex 1.
LIANCOURT MOGNEVILLE RANTIGNY VERDERONNE	PT2	Liaison hertzienne Haramont à Neuville-Garnier-Mont-Florentin	Décret du 16 juin 1961	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne 3 rue de la Charrière 51022 Châlons-en-Champagne.